

**LEGENDE**

**Limites de zones**

- Espaces Urbanisables à protéger à conserver ou à créer (article L.123-10 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Urbanisables (E.U.P.) en application de l'article L.123-17 du Code de l'Urbanisme
- Zones d'habitat individuel, existantes à maintenir, ou à créer
- Zones d'habitat individuel collectif
- Zones de réhabilitation d'habitat individuel
- Schéma d'orientation de voirie

**Emplacements réservés en vertu de la loi n° 75-1031 (8-10-75) du Code de l'Urbanisme** (en application de l'article L.123-3 du Code de l'Urbanisme)

- Emplacements réservés en vertu de l'article L.123-3 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés en vertu de l'article L.123-3 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés en vertu de l'article L.123-3 du Code de l'Urbanisme

**Limites de zones d'habitat individuel**

- L.111-1-A au Code de l'Urbanisme
- L.111-1-A au Code de l'Urbanisme

**Mouvements Historiques**

- Patrimoine architectural protégé en application de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine architectural protégé en application de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine architectural protégé en application de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme

**Prévisions de zonages**

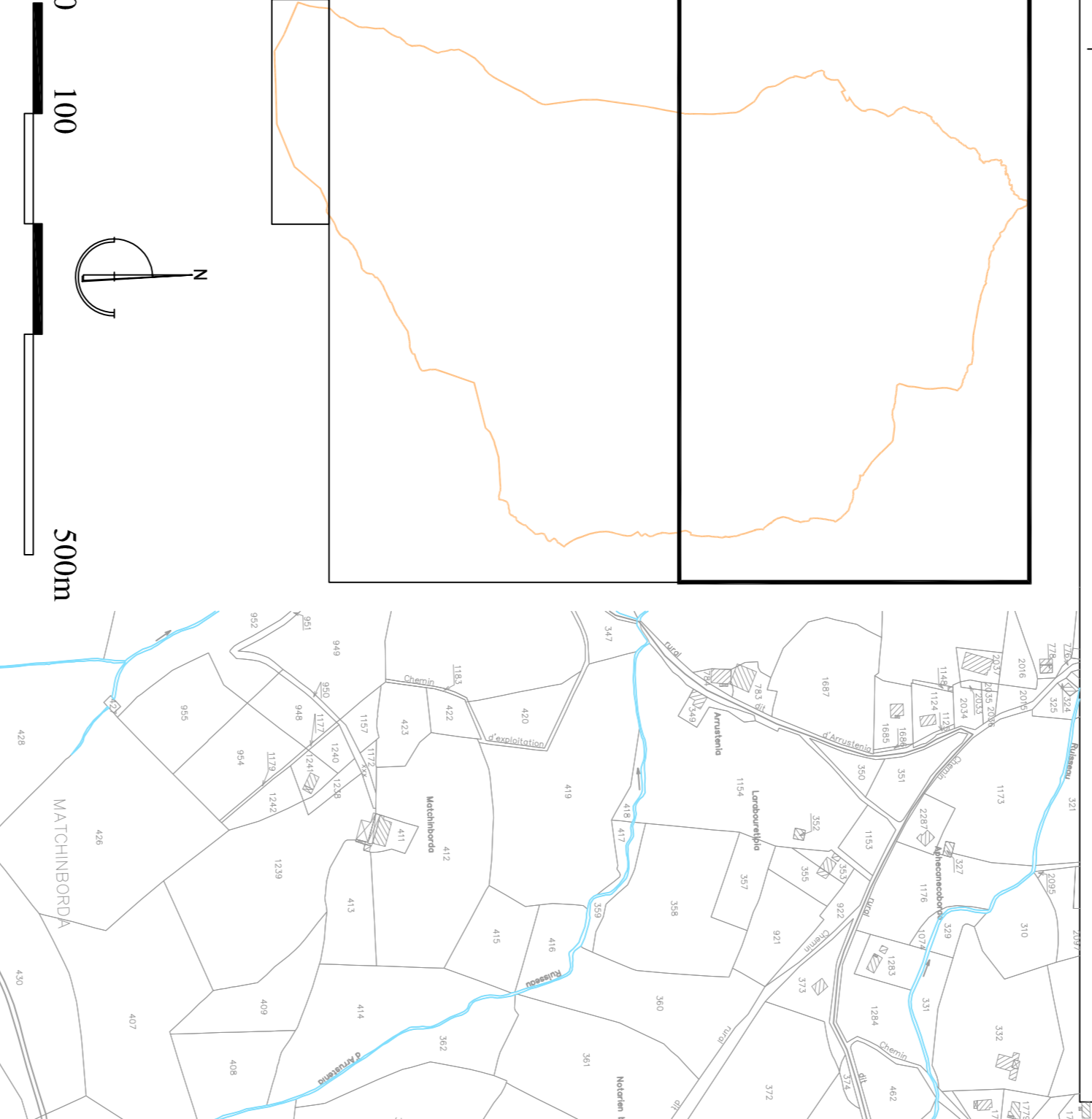
- Prévisions de zonages
- Prévisions de zonages
- Prévisions de zonages

**Autres zonages**

- Prévisions de zonages
- Prévisions de zonages
- Prévisions de zonages

**Autres zonages**

- Prévisions de zonages
- Prévisions de zonages
- Prévisions de zonages



Liste des Emplacements Réservés  
 (en application de l'article L.123-3 du Code de l'Urbanisme)

N°	Operation	Surface	Bénéficiaire
01	Carrefour giratoire RD 91	1 741 m²	Département des P.A.
02	Agencement de l'école	6 417 m²	Commune
03	Equipements scolaires	989 m²	Commune
04	Parking ou de Bourg	2 000 m²	Commune
05	Voie de bouclage	8 000 m²	Commune
06	Station épuratoire	2 879 m²	Commune
07	Parking Pas-de-Roland	5 002 m²	Commune
08	Parking Pas-de-Roland	3 263 m²	Commune
09	Emplacement voirie	880 m²	Commune
10	Emplacement voirie 2.A	1 331 m²	Commune
11	Parking gare	3 786 m²	Commune
12	Création d'un peil giratoire	884 m²	Commune
13	Voie	1 560 m²	Commune
14	Emplacement voirie	1 560 m²	Commune
15	Voie	1 560 m²	Commune
16	Voie	2 776 m²	Commune

**LISTE DES Emplacements Réservés**  
 en vue de la réalisation de programmes de logements  
 (en application de l'article L.123-2 du Code de l'Urbanisme)

N°	Operation	Surface	Bénéficiaire
Ra	Programme de logements comportant au minimum 50 % de logements aidés par l'état.	7 818 m²	Commune
Rb	Programme de logements comportant au minimum 50 % de logements aidés par l'état.	174 m²	Commune
Rc	Programme de logements comportant au minimum 50 % de logements aidés par l'état.	8 200 m²	Commune
Rd	Programme de logements comportant au minimum 50 % de logements aidés par l'état.	3 170 m²	Commune

